

Mercredi 02 Juillet 2008 - n°425

**Economie** - Accueil : peut mieux faire...

**Economie** - Le SGAE - Un anniversaire remarqué

**Economie** - Finances Locales - Installation du CFL renouvelé

**Economie** - Concours national des villes 2008

**Economie** - Bruno Bourg-Broc, administrateur de GrDF

**Economie** - La FMVM reçue par le DIACT

**Economie** - Agenda

**Economie** - Présidence française - Priorités de la politique de cohésion

**Economie** - L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le tourisme en France

**Tourisme** - Tourisme - Objectif croissance !

## ECONOMIE

### Accueil : peut mieux faire...

Avec 82 millions de touristes étrangers accueillis chaque année on pourrait croire que la France améliore ses performances d'une année sur l'autre.

Il semble qu'il n'en est rien ! En effet, les chiffres diffusés lors des Assises nationales du tourisme et produits par IPSOS révèlent des positions fragiles en particulier sur l'accueil : 20% d'opinions favorables contre 30% pour l'Espagne et 33% pour l'Italie.

Même chose pour le rapport qualité-prix : 21% pour la France, 31% pour l'Espagne et 30% pour l'Italie. Beaucoup de travail reste à accomplir, notamment dans les entreprises touristiques dont trop peu assurent un accueil performant en anglais...

Autre point faible avéré, la communication autour des manifestations et événements.

Enfin, si 42% des visiteurs en France jugent que la nourriture est de qualité, l'Italie obtient 51% de satisfaits et l'Espagne 30%.

## ECONOMIE

### Le SGAE - Un anniversaire remarqué

Un colloque du SGAE (Secrétariat général des affaires européennes) s'est déroulé le 25 juin dans l'auditorium du musée du Quai Branly, à la veille de la Présidence française de l'UE, et à l'occasion des soixante ans de son existence. Le SGAE (ex-SGCI) est le service du Premier ministre chargé de la coordination interministérielle pour les questions européennes. Il est le garant de la cohérence et de l'unité des positions françaises au sein de l'Union européenne. Administration de mission placée sous l'autorité directe du Premier ministre, le SGAE couvre ainsi l'ensemble des domaines définis par le traité sur l'Union, à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune. À l'origine, le SGCI était chargé de préparer les décisions du Gouvernement français dans le cadre de la reconstruction économique de l'Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale. Son rôle s'est ensuite adapté et renforcé à chaque étape de l'intégration européenne avec pour missions principales l'élaboration des positions de la France sur les questions communautaires et la coordination des liaisons entre les autorités gouvernementales françaises et les institutions européennes.

Le SGCI est devenu le SGAE le 18 octobre 2005. Au cours de cette rencontre, le Secrétaire général des affaires européennes, Gilles Briatta, a invité les participants à travailler autour des questions relevant de la « coordination du traitement » des questions européennes en France, des relations entre les Parlements nationaux et l'UE, et des méthodes les plus pertinentes pour associer davantage à l'avenir les collectivités territoriales à la définition des positions européennes des Etats membres.

Pour en savoir plus :

[www.sgae.gouv.fr](http://www.sgae.gouv.fr)

## ECONOMIE

### Finances Locales - Installation du CFL renouvelé

Le Comité des finances locales (CFL) s'est réuni hier pour la première fois depuis les dernières élections locales et la désignation des présidents des intercommunalités. Gilles Carrez, député maire du Perreux-sur-Marne, et par ailleurs rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, a été reconduit à sa tête. Didier Migaud, député maire de Seyssins et Charles de Courson, député maire de Vanault-les-Dames, ont été désignés vice-présidents.

Le CFL a également procédé au renouvellement des membres de la commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC composée de 11 membres titulaires et de 11 représentants de l'État) et élu son président, Thierry Carcenac, président du Conseil général du Tarn, et ses vice-présidents, Yves Le Drian, président de la région

Bretagne et Philippe Laurent, maire de Sceaux.

Christian Pierret, Guy Geoffroy, Bernard Cazeneuve, et Arsène Lux - maires de Saint-Dié-des-Vosges, Combs-la-Ville, Cherbourg-Octeville et Verdun - font également partie des représentants renouvelés de ce Comité, dont les pouvoirs vont être étendus, avec la mise en place à la rentrée de la Commission consultative d'évaluation des normes.

### Régularisation de la DGF

À l'ordre du jour particulièrement chargé de cette première séance, le Comité a pris acte de la régularisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2007 (article L. 1613-2 du CGCT) et des taux définitifs d'évolution de la moyenne annuelle du prix de la consommation des ménages (hors tabac) pour 2007 (+ 1,5 % contre + 1,8 % en LFI 2007) et du produit intérieur brut en volume pour 2006 (+ 2,2 % contre + 2,25 % en LFI 2006).

Le montant définitif de la DGF pour 2007 s'élève en conséquence à 39 227 millions d'euros (M€) et la **régularisation négative** qui en résulte se situe à près de **67 M€**. Une imputation d'égal montant viendra donc diminuer la DGF 2009 ouverte en loi de finances initiale.

Les membres du Comité se sont interrogés sur la nécessité de maintenir le mécanisme de « rebasage » de la DGF. En effet, ce mécanisme qui a pu sur certaines périodes rester favorable au secteur local, n'en reste pas moins d'une « fiabilité rétroactive » discutable. Gilles Carrez, président du CFL, a souligné que la prise en compte d'indicateurs mieux connus ou bien établis sur une même année, pour l'indexation des concours financiers, serait une question abordée dans le cadre des débats budgétaires à venir.

### DGF 2008

Le CFL a également donné acte au Gouvernement de la répartition de la DGF pour 2008. Sans revenir en détail sur le bilan de cet exercice, les membres du Comité ont souligné que les efforts de péréquation actuels n'avaient pas permis d'atténuer les disparités de richesses qui subsistent entre collectivités. Les membres du CFL ont aussi fait part de leurs inquiétudes s'agissant de l'évolution des plafonnements de la taxe professionnelle et des atteintes à leur autonomie fiscale.

Au-delà des groupes de travaux constitués sur la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), et sur la prise en compte du recensement rénové (voir infra), les membres du Comité ont précisé que les questions de péréquation ne pourraient être réglées qu'en élargissant la réflexion à l'ensemble des dotations (DSR, DNP,...) et surtout aux exonérations et compensations fiscales qui représentent entre 13 et 14 milliards d'euros.

### Réforme DSU

Dans la continuité des annonces faites le 8 février 2008 par le Président de la République, sur la révision des dotations et le recentrage des critères de répartition, Edward Jossa, Directeur général des collectivités locales, a précisé trois axes qui alimenteront la réflexion sur la DSU :

- La **suppression du critère du logement social au profit de celui des personnes bénéficiaires d'aides au logement** (APL). Relativement corrélés, ces critères seraient au niveau national redondants, il s'agirait alors de tenir davantage compte des populations défavorisées ;
- La **limitation du poids des zonages prioritaires (ZSU/ZFU) et des règles de garanties**, pour les communes éligibles à ce concours ;
- Le **resserrement de l'éligibilité à ce concours : la moitié des villes de plus de 10 000 habitants**, au lieu des trois quarts actuellement, serait à compter de 2009 éligibles.

### Recensement rénové

S'agissant de la prise en compte du recensement rénové dans la DGF pour 2009, il a été précisé que 1,3 million d'habitants supplémentaires devront intégralement être pris en compte (écart entre la population du recensement rénové estimée par l'INSEE dans toutes les communes au 1er janvier 2006 et celle servant de référence en 2008).

L'entrée en vigueur des premiers résultats officiels du recensement rénové représente un coût de 280 M€ (131 M€ pour les communes, 41 M€ pour les EPCI et 106 M€ pour les départements). Celui-ci serait en partie absorbé par les recensements complémentaires effectués ces deux dernières années.

Ainsi, les **11 000 communes perdant de la population en 2009 devront envisager de répercuter directement l'an prochain les baisses de DGF**, représentant une perte agrégée de 119 M€.

Un groupe de travail constitué au sein du Comité devrait toutefois envisager des aménagements spécifiques pour les villes membres de SAN, pour les communes ayant réalisé un recensement complémentaire en 2006 ou 2007 ou celles dont le départ d'un régiment entraîne une forte baisse de la population.

### Projets de décret

Consulté sur divers projets de décret - dont nombre étaient pris en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 - les membres du CFL ont donné un avis favorable à plusieurs d'entre eux, parmi lesquels :

- un projet de décret relatif à la commission consultative d'évaluation des normes : composée de 22 membres élus et de 11 représentants de l'administration, la CCEN devrait être appelée - son installation est prévue dès la rentrée - à donner un avis sur les textes réglementaires ayant un impact financier ou instituant des normes à caractère obligatoire pour les collectivités territoriales, mais également les propositions de textes communautaires : soit la bagatelle d'un millier de textes par an ;
- un projet de décret relatif à la répartition des amendes dressées par voie de radars automatiques au profit des départements ;
- un projet de décret sur le fonds de garantie (doté à terme de 45 M€) relatif à l'épandage des boues de dépollution des eaux usées ;
- un projet de décret relatif aux redevances dues aux communes, aux départements et aux régions en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement ;
- un projet d'arrêté relatif à la tarification de la mission d'assistance aux services de l'eau et d'assainissement ;
- un projet relatif à l'autorisation préalable aux poursuites donnée par les ordonnateurs aux comptables (et qui permet

de ne plus conditionner les poursuites à l'ordre donné par l'ordonnateur de recouvrer les créances de la collectivité) ;  
- un projet modifiant le décret n° 88-988 du 17 octobre 1988 relatif au fonds départemental de la taxe professionnelle.

On notera que les membres du CFL ont renvoyé l'examen à la rentrée d'un décret relatif à la «taxe pour la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales», prévue par les articles L. 2333-99 à L. 2333-101 du CGCT, et qu'ils ont estimé inapplicable en l'état.

Les membres du Comité ont enfin reçu de André Laignel, député européen et maire d'Issoudun, la présentation du rapport annuel de l'observatoire des finances locales prochainement disponible sur le site de la DGCL ( [www.dgcl](http://www.dgcl.fr) )

## ECONOMIE

### Concours national des villes 2008

Les Pôles d'excellence de cœurs de ville et le Concours national des villes sont organisés par la fondation « Le temps des villes » avec le parrainage de Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, le partenariat officiel de la FMVM, et le soutien de la CDC et de la Fondation France Télévision.

Qu'est ce qu'un pôle d'excellence de cœur de ville ?

Le maire, le président d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou de communauté de communes peut faire connaître et valoir les projets d'excellence qu'il conduit dans sa propre ville ou sa propre communauté. Il peut rassembler autour de ces projets d'excellence la municipalité et tous les acteurs de sa ville, sans restriction. Chaque pôle d'excellence doit être illustré par des réalisations concrètes, qu'elles soient achevées, en cours ou à l'état de projet avancé.

Objet du concours

Valoriser les actions des maires qui conduisent de nombreuses actions de rénovation et de dynamisation de leur cœur de ville. Toutes les villes qui auront présenté un pôle d'excellence cohérent, et faisant l'objet d'une vision globale de la ville et d'un consensus avancé, seront labellisées « pôles d'excellence de cœur de Ville ».

Chaque labellisation entraînera, de facto, la participation de la ville au concours, dont le jury décernera un prix national à *3 villes moyennes et à 2 grandes villes*, à la fin de l'année 2008. Ces prix seront remis par le ministre du Logement et de la Ville. La labellisation en qualité de « pôle d'excellence de cœur de ville » apportera à chaque ville ou intercommunalité lauréate une reconnaissance officielle pour la qualité et l'originalité de son travail. Elle permettra à chaque pôle d'excellence de **profiter pleinement de la campagne de communication** nationale du ministère de la Ville, avec l'appui de la Fondation France Télévision.

Un Livre blanc des cœurs de ville 2008, présentant de manière détaillée l'ensemble des projets de Pôle d'excellence présentés par les villes, sera remis au Président de la République, au Premier ministre, au ministre du Logement et de la Ville, à l'ensemble des maires, aux parlementaires (Députés, Sénateurs et Membres du Conseil économique et social), aux Banques des collectivités locales, à l'ensemble des entreprises acteurs de la ville, et aux associations qui œuvrent pour un meilleur vivre ensemble dans la ville.

Les prix du concours national des Villes seront, quant à eux, primés grâce à un partenariat associant notamment la Caisse des Dépôts.

Thèmes retenus

Chaque pôle d'excellence devra traiter de trois thèmes au minimum, parmi les sept thèmes suivants :

- 1) Le patrimoine, la culture et le tourisme.
- 2) L'écologie urbaine, l'environnement.
- 3) L'offre de services.
- 4) Le logement en cœur de ville.
- 5) Les transports, la mobilité, l'accessibilité.
- 6) Le lien social
- 7) L'art de vivre et la qualité de vivre

Calendrier

Une lettre d'intention doit être envoyée avant le 30 juillet, par laquelle le maire s'engage à déposer un dossier avant le 15 octobre.

Une manifestation nationale sera organisée en fin d'année en même temps que la publication d'un Livre Blanc sur les initiatives présentées.

Plus d'informations sur : [www.concoursnationalesvilles.fr](http://www.concoursnationalesvilles.fr)

## ECONOMIE

### Bruno Bourg-Broc, administrateur de GrDF

L'assemblée générale de GrDF (Gaz Réseau Distribution France) du 13 juin 2008, a nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, Bruno Bourg-Broc.

GrDF, filiale de Gaz de France a été créée dans le cadre de l'ouverture du marché de l'énergie. GrDF est chargé d'assurer la gestion déléguée du service public de distribution du gaz naturel sur la base des contrats de concession

conclus avec les collectivités locales et a pour missions de :

- acheminer en toute impartialité le gaz naturel de l'ensemble des fournisseurs pour alimenter les consommateurs ;
- développer le réseau de gaz naturel de façon rentable afin de permettre son accès au plus grand nombre ;
- garantir la qualité, la sécurité et la performance économique du réseau de distribution.

## ECONOMIE

### La FMVM reçue par le DIACT

La FMVM a été reçue par Pierre Dartout, Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, le 25 juin dernier.

A l'ordre du jour des échanges :

- la révision générale des politiques publiques et ses conséquences pour les villes moyennes et leurs agglomérations ;
- l'expérimentation en cours pilotée par la Diact auprès de 20 villes moyennes ou intercommunalités.

## ECONOMIE

### Agenda

10 septembre 2008

Paris

Célébration des 20 ans de la FMVM

18 septembre 2008

Paris

1ère session de formation de la FMVM.

« Comment maîtriser les équilibre du budget ».

*Renseignement et inscription auprès de la FMVM*

## ECONOMIE

### Présidence française - Priorités de la politique de cohésion

Dans les locaux de la Représentation de la France auprès des institutions européennes à Bruxelles, les priorités de la présidence française de l'UE (PFUE) au cours des six prochains mois en matière de cohésion ont été présentées aux associations nationales d'élus. Les travaux de la présidence française cherchent à s'inscrire dans une dynamique lancée par les présidences précédentes, notamment allemande, portugaise et slovène.

5 thèmes

Le programme de travail de la présidence française en matière de cohésion cherche à couvrir l'ensemble du champ d'action de la politique de cohésion, en tenant compte aussi de la répartition des compétences administratives spécifiques à chaque pays membres. Cinq grandes thématiques seront donc traitées par la présidence française :

- 1- la politique de cohésion et l'aménagement du territoire ;
- 2- le développement urbain et le logement ;
- 3- le fonds social européen ;
- 4- la gouvernance territoriale et les collectivités locales ;
- 5- les régions ultrapériphériques.

Pour chacun de ces cinq axes d'action, chaque ministère concerné a exposé brièvement les intentions poursuivies, ainsi que les événements prévus par la présidence française.

Définitions

En matière d'aménagement du territoire, la réflexion portera en particulier sur la clarification du concept de cohésion territoriale, en vue de la publication du livre vert sur cette question en septembre 2008. Une réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion, et de son financement après 2013, devrait être ouverte. Il s'agira de savoir plus particulièrement comment la politique de cohésion pourra répondre aux nouveaux défis : adaptation au changement climatique, crise énergétique, évolutions démographiques et mondialisation. Enfin, la poursuite de l'agenda territorial est envisagée, à partir d'une évaluation du premier programme d'action qui devrait intervenir au cours de ce semestre. Concernant le volet du développement urbain et du logement, la PFUE propose de travailler sur la mise en œuvre de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, avec l'élaboration d'un référentiel commun. D'autre part, une réflexion de fond sur la réforme du FSE (Fonds social européen) devrait voir le jour, avec une nouvelle approche des critères d'attribution. Le FSE devrait être davantage recentré sur le taux d'emploi des jeunes et des seniors, et sur l'amélioration des trajectoires professionnelles.

Gouvernance

L'organisation territoriale des Etats membres de l'Union se caractérise par une grande diversité de structures sub-étatiques, au degré d'autonomie variable et aux compétences plus ou moins étendues. Dans ce contexte, la présidence française s'emploiera à mettre au débat des sujets important en matière de gouvernance locale. L'implication des collectivités régionales et locales au processus de décision puis de mise en œuvre de la législation

européenne et l'application du droit communautaire au niveau local dans un souci de prévention des contentieux devraient être les principaux thèmes d'études concernant la gouvernance, avec un point d'étape sur la notion de Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

## RUP

Les régions ultrapériphériques (RUP) seront mises à l'honneur au cours des six prochains mois. La présidence française se propose de montrer que les RUP constituent une chance pour l'Europe notamment en matière de biodiversité, de politique maritime, et dans la gestion mondiale du changement climatique.

Il s'agira aussi de mettre en débat l'avenir de la stratégie européenne vis-à-vis des RUP au moment de la communication annoncée par la Commission pour octobre 2008.

## ECONOMIE

### L'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le tourisme en France

Le secteur du tourisme représente 6,3% du PIB français et 1,8 million d'emplois directs et indirects. L'objectif du gouvernement est d'atteindre, en 2020, 7,6% du PIB et 2,4 millions d'emplois.

Arrivent en tête des pays émetteurs de touristes vers la France : Allemagne, Pays-Bas, Bénélux, Italie, Espagne, Suisse, Japon, Chine, Brésil et Mexique.

La position française est en nette érosion : la France représentait, en volume, 11,9% de part de marché au niveau international en 1990, contre 9,1% en 2007.

On constate une forte polarisation des touristes sur la capitale française.

## TOURISME

### Tourisme - Objectif croissance !

Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, ont lancé, à l'occasion des Assises nationales du tourisme qui se sont tenues les 18 et 19 juin dernier, la nouvelle politique touristique de la France « Destination France 2020 ».

#### Destination France 2020

À l'heure où le secteur du tourisme est confronté à de nouveaux enjeux liés à l'intensification de la concurrence internationale et de nouveaux comportements de consommation, Hervé Novelli a insisté sur la nécessité de s'organiser, « car tous ensemble, les collectivités territoriales, l'État et les entreprises privées, nous formons l'Équipe de France du Tourisme ». Il a indiqué qu'il engagerait dès le début du mois de juillet « le Tour de France des régions pour encourager les acteurs du tourisme dans leurs efforts d'accueil, d'innovation et de développement et leur présenter un partenariat stratégique ainsi que les mesures engagées par le gouvernement ».

La nouvelle politique touristique française est le fruit d'un travail collectif né d'une réflexion engagée en janvier dernier avec plus de cent professionnels du secteur. Afin de replacer le tourisme au cœur de la croissance française, cette politique s'articule autour de trois objectifs prioritaires.

#### Trois objectifs

**L'amélioration de l'accueil des touristes internationaux** pour capter une nouvelle clientèle provenant des pays émergents et lui donner accès à toutes les régions de France. Ce qui implique :

- La recherche d'une politique de visa plus rapide envers des pays cibles (Russie, Chine, Inde, Brésil, Mexique) ;
- L'amélioration de la desserte aérienne des régions touristiques par la facilitation de l'accès des compagnies aériennes dites « low cost » ;
- Le développement des formations spécialisées dans le tourisme ;
- L'établissement de flux maîtrisés de jeunes et de travailleurs avec les pays du sud de la Méditerranée ;
- Une concertation sur l'assouplissement nécessaire des modalités du travail en réponse aux spécificités des activités du tourisme, notamment la saisonnalité.

**La modernisation de l'offre touristique** pour répondre aux nouvelles attentes. Ce qui nécessite :

- L'étude d'un partenariat public-privé pour développer des plateformes marketing B to B ;
- La réforme en profondeur de la classification hôtelière pour mettre en adéquation les nouvelles normes d'accueil avec les attentes du public : nouveau référentiel et création d'une gamme allant de une à cinq étoiles. Un organisme sera en charge de la certification qui sera attribuée pour une durée de 3 à 5 ans ;
- La mise en place avec la Caisse des Dépôts et Oséo d'outils financiers destinés à rénover l'offre hôtelière ;
- Lancement d'une concertation sur la définition d'une nouvelle politique du tourisme social.

**La promotion de la marque France.** La création de la marque France, une marque unique, partagée par tous les acteurs pour harmoniser l'image de la France partout dans le monde. Accompagnée d'un logo et d'une signature, cette marque incarne les valeurs d'accueil et de qualité de la France. Elle doit permettre de concentrer la communication de tous les acteurs à travers une stratégie de communication organisée. Sa signature « Rendez-vous en France » est déclinable par thème et par territoire

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi